



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Direction  
Contrôle de légalité - Contentieux**

Gap, le **21 DEC. 2022**



La Sous-Préfète de Briançon

à

Monsieur PIERRE Gilles  
Maire de Les Vigneaux  
Le village  
05120 LES VIGNEAUX

**Objet : Approbation modification n° 1 PLU de LES VIGNEAUX**

Vous m'avez adressé, dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération n° 1\_2022\_11\_08 prise par votre conseil municipal en séance du 8 novembre 2022 dans le but d'approuver la modification n°1 du PLU (plan local d'urbanisme) de votre commune. Cette délibération et le dossier y afférent sont parvenus dans mes services le 16 novembre 2022.

Cette modification appelle une observation sur le STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) n°1 pour la construction d'une maison de l'artisanat et de l'agriculture du pays des Ecrins. En effet, il est regrettable que les deux parcelles soient situées dans une zone identifiée comme « espaces agricoles stratégique » au PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Malgré tout, au vu de la surface limitée de 2 880 m<sup>2</sup>, cela ne semble pas changer les orientations définies par le PADD qui mentionne par ailleurs ce projet de construction comme objectif du PLU.

Rien ne s'oppose donc à l'entrée en vigueur de votre PLU à compter du 16 décembre 2022 (art. L153-24 c. urba).

Ce courrier ne constitue pas un recours gracieux.

Pour le préfet et par délégation  
La Sous-préfète  
La sous-préfète de Briançon

  
Dalila ZANE

Affaire suivie par : BALAICOURT Sandrine  
Téléphone : 04 92 40 35 14  
Courriel : sandrine.balaicourt@hauts-alpes.gouv.fr

1 / 1

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
www.hauts-alpes.gouv.fr